Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251217-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 25
Pouvoirs	: 07
Absent	: 01

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251217-DE

n°17

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS D'INSCRIPTION DES PLOEMEUROIS AU CONSERVATOIRE DE LORIENT – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Rapporteur : Claudie LE BIHAN

Chaque année, la ville de Plœmeur aide financièrement les élèves inscrits au Conservatoire de Lorient jusqu'à leurs 18 ans (prolongation possible jusqu'à 25 ans pour les étudiants et demandeurs d'emploi).

Cette aide est valable :

- Pour les spécialités non enseignées à Plœmeur (Ecole de musique à rayonnement communal)
- pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3)
- pour la formation musicale et instrumentale cycle 1, 2, cycle 3 CEM (Certificat d'étude musicale) et cycle 3 DEM (Diplôme d'étude musicale).

Il est proposé une participation communale au taux de :

- 20 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 1 et 2
- 50 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 3 CEM et cycle 3 DEM
- 30 % pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3)

En termes de modalités pratiques :

Le jeune s'inscrit au conservatoire de Lorient qui lui facture le montant dû. La ville de Ploemeur versera au bénéficiaire l'aide accordée en fin d'année sur présentation de la facture acquittée.

Dispositions prévues selon les tarifs communiqués par le Conservatoire de Lorient pour l'année scolaire 2025/2026 :

Enseignement	2025-2026 Coût Total	2025-2026 pris en charge par la ville de Ploemeur	2025 - 2026 reste à charge de l'usager
Formation musicale et instrumentale			
Cycle 1	812,00 €	162,40 € 20%	649,60 € 80%
Cycle 2	927,00 €	185,40 € 20%	741,60 € 80%
Cycle 3 CEM	1 043,00 €	521,50 € 50%	521,50 € 50%
Cycle 3 DEM	659,00 €	329,50 € 50%	329,50 € 50%
Enseignement de la danse			
Cycle initial (cycle 1 et 2)	579,00 €	173,70 € 30%	405,30 € 70%
Cycle perfectionnement (3)	927,00 €	278,10 € 30%	648,90 € 70%

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251217-DE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 18 novembre 2025,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **INSTITUE** une participation de la ville aux frais d'inscription des élèves Plœmeurois au conservatoire de Lorient pour l'année scolaire 2025/2026 selon les modalités suivantes :

  - 20 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 1 et 2 dans les spécialités non enseignées à Ploemeur
  - 50 % pour la formation musicale et instrumentale : cycle 3 CEM et cycle 3 DEM
  - 30 % pour les cours de danse cycle initial (cycle 1 et 2) et cycle perfectionnement (cycle 3)

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

MAIRIE DE PLŒMEUR (Morbihan)

Ronan LOAS,
Maire